

RAPPORT DE GESTION

Le 27 mai 2019

Les exercices 2018, 2017 et 2016 désignent les périodes de 52 semaines closes respectivement le 26 janvier 2019, le 27 janvier 2018 et le 28 janvier 2017. L'exercice 2019 désigne la période de 52 semaines se terminant le 25 janvier 2020. Le rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés audités et les notes annexes de l'exercice clos le 26 janvier 2019. Tous les montants contenus dans ce rapport et dans les tableaux sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Les états financiers consolidés audités ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et les méthodes comptables incluses dans les notes des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 26 janvier 2019.

Toute information additionnelle au sujet de la Société est disponible en ligne à l'adresse www.sedar.com.

PRINCIPALES INFORMATIONS ANNUELLES (EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)

	2018	2017	2016
	\$	\$	\$
	(52 semaines)	(52 semaines)	(52 semaines)
Chiffre d'affaires	190 850	204 369	226 587
Résultat avant impôt sur le résultat	(23 809)	(23 973)	(37 226)
Perte nette	(23 809)	(23 973)	(37 226)
Perte nette par action			
De base	(0,79)	(0,80)	(1,24)
Diluée	(0,79)	(0,80)	(1,24)
Total de l'actif	113 898	123 035	144 939
Facilité de crédit ¹	48 994	38 543	54 564
Dette à long terme ¹	29 684	30 518	33 756
Flux de trésorerie des activités d'exploitation ²	(7 472)	(2 471)	(7 428)
Augmentation (diminution) des ventes des magasins comparables en %	1,1 %	(2,6) %	0,3 %
Superficie brute en pieds carrés des magasins à la fin de l'exercice			
Magasins réguliers	593 151	602 091	648 121
Magasins-entrepôts	200 785	293 480	376 958
Total	793 936	895 571	1 025 079
Nombre de magasins à la fin de l'exercice			
Magasins réguliers	118	120	131
Magasins-entrepôts	21	40	56
Total	139	160	187

¹⁾ Inclut la tranche courante et non courante.

²⁾ Après la variation nette des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos le 26 janvier 2019 s'est établi à 190,9 millions de dollars comparativement à 204,4 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une baisse de 6,6 %, avec 21 magasins de moins. Les ventes de magasins comparables, y compris les ventes en ligne, ont augmenté de 1,1 % par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent, alors que les ventes de magasins réguliers comparables ont progressé de 0,7 % et celles des magasins-entrepôts comparables, de 3,6 % (voir les mesures non conformes aux PCGR ci-après).

Compte tenu de la baisse de l'achalandage des centres commerciaux et de l'incidence du commerce en ligne, l'exécution de notre plan d'affaires a nécessité une réduction importante du nombre de magasins et de la superficie des magasins de vente au détail. Au cours des deux dernières années, la Société a fait des progrès considérables. D'ici la fin de l'exercice 2019, le processus d'optimisation du réseau sera en grande partie terminé.

Au 26 janvier 2019, la Société exploitait 139 magasins (y compris 21 magasins-entrepôts), comparativement à 160 magasins (y compris 40 magasins-entrepôts) au 27 janvier 2018. La superficie totale du réseau de Le Château au 26 janvier 2019 s'établissait à 794 000 pieds carrés (y compris 201 000 pieds carrés pour les magasins-entrepôts), contre 896 000 pieds carrés (y compris 293 000 pieds carrés pour les magasins-entrepôts) au 27 janvier 2018. La Société continue de surveiller le rendement des magasins et prévoit fermer dix autres magasins, réduisant la superficie totale qui atteindra environ 703 000 pieds carrés.

L'intégration verticale de Le Château lui donne un caractère unique : non seulement la Société figure parmi les détaillants d'importance au Canada, mais elle dessine et développe aussi sa propre marque de vêtements dont elle assure en plus la confection. La Société confectionne actuellement environ 30 % de ses vêtements (à l'exclusion des chaussures et des accessoires) dans ses installations de production ultramodernes situées à Montréal, qui lui procurent depuis longtemps plusieurs avantages concurrentiels clés : courts délais de production et grande souplesse, maîtrise accrue des coûts, capacité de fournir sur-le-champ aux consommateurs ce qu'ils désirent et capacité de rester branchée sur le marché au fil de son évolution.

CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL PAR DIVISION (EN MILLIERS DE DOLLARS)

La Société exerce ses activités dans un seul secteur, soit la vente au détail de vêtements, d'accessoires et de chaussures destinés aux femmes et aux hommes soucieux de la mode. Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires de la Société par division :

				VARIATION EN %	
	2018 \$	2017 \$	2016 \$	2018-2017	2017-2016
	(52 semaines)	(52 semaines)	(52 semaines)		
Vêtements pour femmes	109 758	118 849	133 015	(7,6) %	(10,6) %
Vêtements pour hommes	31 862	32 901	36 399	(3,2) %	(9,6) %
Chaussures	29 645	30 972	31 876	(4,3) %	(2,8) %
Accessoires	19 585	21 647	25 297	(9,5) %	(14,4) %
	190 850	204 369	226 587	(6,6) %	(9,8) %

En 2018, d'un point de vue des divisions, les ventes des magasins comparables ont augmenté de 0,5 % dans la division Vêtements pour femmes, de 1,6 % dans la division Vêtements pour hommes et de 5,5 % dans la division Chaussures, alors qu'elles ont diminué de 2,7 % dans la division Accessoires.

CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL PAR RÉGION (EN MILLIERS DE DOLLARS)

				VARIATION EN %	
	2018 \$	2017 \$	2016 \$	2018-2017	2017-2016
	(52 semaines)	(52 semaines)	(52 semaines)		
Ontario	70 963	75 803	80 559	(6,4) %	(5,9) %
Québec	46 366	49 694	56 587	(6,7) %	(12,2) %
Prairies	41 536	43 950	50 022	(5,5) %	(12,1) %
Colombie-Britannique	23 572	25 999	28 563	(9,3) %	(9,0) %
Atlantique	8 413	8 923	10 856	(5,7) %	(17,8) %
	190 850	204 369	226 587	(6,6) %	(9,8) %

En 2018, d'un point de vue géographique, les ventes des magasins comparables ont augmenté de 3,6 % en Colombie-Britannique, de 2,8 % en Ontario et de 1,8 % au Québec, alors qu'elles ont diminué respectivement de 3,0 % et 1,5 % dans les provinces des Prairies et de l'Atlantique.

RÉSULTAT

Pour l'exercice 2018, la perte nette s'est établie à 23,8 millions de dollars, ou (0,79) \$ l'action, comparativement à une perte nette de 24,0 millions de dollars, ou (0,80) \$ l'action, pour l'exercice précédent.

Le résultat avant intérêts, impôt sur le résultat, amortissement, sortie du bilan et dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles, et désactualisation des actions privilégiées de premier rang, série 1 (le « BAlIA ajusté ») (voir les mesures non conformes aux PCGR ci-après) pour l'exercice clos le 26 janvier 2019 s'est établi à (5,6) millions de dollars, comparativement à (5,4) millions de dollars pour l'exercice précédent. La diminution de 200 000 \$ du BAlIA ajusté au cours de l'exercice 2018 est essentiellement imputable à la diminution de la marge brute de 8,9 millions de dollars, contrebalancée par la baisse des charges de vente et d'administration de 8,7 millions de dollars. La baisse des charges de vente et d'administration s'explique principalement par la réduction des charges d'exploitation des magasins, attribuable essentiellement à la fermeture de magasins. La diminution de 8,9 millions de dollars de la marge brute s'explique par un recul de 6,6 % du chiffre d'affaires global en 2018, combiné avec la légère baisse du pourcentage de la marge brute, lequel est passé de 64,4 % en 2017 à 64,3 %. La Société a comptabilisé une dévaluation des stocks totalisant 1,7 million de dollars en 2018, contre 764 000 \$ pour l'exercice précédent.

L'amortissement a diminué, pour atteindre 8,5 millions de dollars, par rapport à 10,5 millions de dollars en 2017, en raison de la réduction des investissements dans des actifs non financiers au cours des deux derniers exercices, qui se sont élevés respectivement à 2,8 millions de dollars et 1,8 million de dollars. Les sorties du bilan et les dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles découlant principalement des fermetures de magasins ont diminué, pour s'établir à 300 000 \$ en 2018, comparativement à 1,1 million de dollars pour l'exercice précédent.

La hausse des frais financiers, qui sont passés de 5,5 millions de dollars en 2017 à 6,6 millions de dollars en 2018, est imputable à des emprunts supplémentaires effectués au cours de l'exercice en cours et aux taux d'intérêt plus élevés qu'à l'exercice précédent.

LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT

Les liquidités de la Société suivent une courbe saisonnière en fonction du calendrier des achats de stocks et des dépenses d'investissement.

La facilité de crédit de la Société, y compris les tranches courantes et la dette bancaire, atteignait 49,5 millions de dollars au 26 janvier 2019, contre 38,8 millions de dollars au 27 janvier 2018. Les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation se sont établis à 7,5 millions de dollars en 2018, comparativement à 2,5 millions de dollars pour l'exercice précédent. L'augmentation de 5,0 millions de dollars des flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation en 2018 découle principalement a) d'une hausse de 1,4 million de dollars de la perte nette avant amortissement, sortie du bilan et dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles et désactualisation des actions privilégiées de premier rang et b) d'une diminution de 3,2 millions de dollars de la variation nette des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation.

La dette à long terme s'établissait à 29,7 millions de dollars au 26 janvier 2019, par rapport à 30,5 millions de dollars au 27 janvier 2018.

La Société a une facilité de crédit renouvelable adossée à des actifs échéant le 9 juin 2020, d'une limite de 70,0 millions de dollars, sous réserve du montant disponible en fonction de la base d'emprunt, qui comprend la trésorerie, les soldes de cartes de crédit en transit et les stocks, comme il est stipulé dans la convention de crédit. La facilité de crédit renouvelable est garantie par l'ensemble des actifs de la Société. Les emprunts portent intérêt à un taux fondé sur le taux préférentiel du Canada, majoré de 1,75 %, ou au taux des acceptations bancaires, majoré de 3,0 %. La Société doit payer une commission d'attente de 0,35 % du solde inutilisé de la facilité de crédit renouvelable. Au 26 janvier 2019, le taux d'intérêt effectif sur l'encours était de 5,4 % (4,8 % en 2017). Au 26 janvier 2019, la Société avait prélevé 49,5 millions de dollars (39,4 millions de dollars en 2017) sur cette facilité de crédit et avait des lettres de crédit de soutien en cours d'un total de 650 000 \$ (1,5 million de dollars en 2017), réduisant la disponibilité des fonds de cette facilité. Une tranche du montant prélevé sur cette facilité de crédit est comptabilisée comme un passif courant en fonction du montant que la Société prévoit régler au cours des douze prochains mois compte tenu des modalités actuelles de la facilité de crédit. Les coûts de financement liés à l'obtention de la facilité susmentionnée ont été différés et portés en diminution des montants prélevés, et ils sont amortis sur la durée de la facilité à titre de frais financiers dans l'état du résultat consolidé.

La Société a également un emprunt à terme subordonné de trois ans de 15,0 millions de dollars d'un autre prêteur, échéant le 9 juin 2020, sous réserve du montant disponible en fonction de la base d'emprunt, qui comprend la trésorerie, les soldes de cartes de crédit en transit et les stocks, comme il est stipulé dans la convention d'emprunt à terme. L'emprunt à terme subordonné est garanti par l'ensemble des actifs de la Société et est subordonné aux montants prélevés sur la facilité de crédit renouvelable de 70,0 millions de dollars, tant sur le plan du rang que sur celui du remboursement. L'emprunt à terme subordonné porte intérêt à un taux variable fondé sur le taux des acceptations bancaires, majoré de 9,0 %, et est remboursable à l'échéance, soit le 9 juin 2020. Au 26 janvier 2019, le taux d'intérêt effectif sur l'encours était de 11,3 % (10,6 % en 2017).

Aux termes des conventions de crédit renouvelable et d'emprunt à terme subordonné, la Société est assujettie à certaines clauses restrictives non financières, y compris des restrictions à l'égard : i) de la déclaration et du versement de dividendes sur les actions de la Société, ii) du rachat des actions de la Société et iii) du paiement des intérêts ou de capital relatifs à des emprunts auprès de parties liées. Au 26 janvier 2019, la Société respectait toutes ces clauses.

Le 15 février 2017 et le 8 mars 2017, la Société a conclu des conventions d'emprunt de respectivement 2,0 millions de dollars et 2,5 millions de dollars avec une société qui est directement contrôlée par l'un de ses administrateurs. Ce financement est sous forme d'emprunts garantis qui portent intérêt à taux variable, payable mensuellement, égal au taux le moins élevé des deux taux suivants : i) le taux préférentiel de la Banque Royale du Canada multiplié par deux et ii) 7,5 %. Ces emprunts, qui étaient remboursables à l'échéance, soit le 14 juillet 2017, ont été échangés contre des actions privilégiées de premier rang, série 1, le 9 juin 2017, comme il est mentionné ci-après.

Après la fin de l'exercice, le 7 février 2019, la Société a conclu une convention d'emprunt de 1,0 million de dollars avec la présidente du conseil, chef de la direction et administratrice de la Société. Ce financement est sous forme d'un emprunt non garanti qui porte intérêt à un taux variable, payable mensuellement, égal au taux le moins élevé des deux taux suivants : i) le taux préférentiel de la Banque Royale du Canada multiplié par deux et ii) 7,5 %. Le prêt est remboursable à l'échéance, soit le 30 septembre 2020.

Les flux de trésorerie des activités de financement ont été affectés aux dépenses d'investissement de 2,8 millions de dollars, réparties comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2018	2017	2016
	\$	\$	\$
Ouverture de magasins (aucun magasin; aucun magasin en 2017; 1 magasin en 2016)	-	-	1 101
Rénovation de magasins (2 magasins; 1 magasin en 2017; 1 magasin en 2016)	2 052	1 022	1 304
Technologie de l'information	450	681	1 704
Matériel d'entreposage	20	38	203
Siège social – améliorations locatives	270	-	-
Autres	43	66	204
	2 835	1 807	4 516

Le tableau suivant présente les échéances des obligations contractuelles sur une base non actualisée ainsi que les engagements au titre des contrats de location simple de la Société au 26 janvier 2019 :

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Total	Moins d'un an	De un an à cinq ans	Après cinq ans
	\$	\$	\$	\$
Facilité de crédit	49 480	19 579	29 901	-
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	20 437	20 437	-	-
Dettes à long terme	31 174	-	31 174	-
Contrats de location simple	126 886	30 730	69 352	26 804
	227 977	70 746	130 427	26 804

Pour 2019, les dépenses d'investissement prévues devraient atteindre 1,5 million de dollars, qui devaient être principalement investis dans les technologies de l'information et les infrastructures. La direction prévoit être en mesure de continuer à financer les activités d'exploitation de la Société et ses dépenses d'investissement au moyen de sa facilité de crédit adossée à des actifs.

Outre les lettres de crédit en cours, la Société n'avait aucun autre arrangement de financement hors bilan au 26 janvier 2019.

SITUATION FINANCIÈRE

Le fonds de roulement s'établissait à 47,3 millions de dollars au 26 janvier 2019, comparativement à 65,7 millions de dollars au 27 janvier 2018.

Au 26 janvier 2019, le total des stocks avait diminué de 3,8 %, pour s'établir à 86,4 millions de dollars, contre 89,9 millions de dollars au 27 janvier 2018. Pour l'exercice clos le 26 janvier 2019, la Société a comptabilisé une dévaluation des stocks totalisant 1,7 million de dollars, contre 764 000 \$ pour l'exercice précédent.

Dans le cadre de son plan de gestion des stocks, la Société continue d'exploiter 21 magasins-entrepôts (201 000 pieds carrés) dans son réseau afin de vendre les produits escomptés des saisons précédentes. De plus, la division Entrepôt sur le site Web joue également un rôle important dans la vente de ces produits.

Les capitaux propres ont augmenté pour s'établir à 5,2 millions de dollars au 26 janvier 2019, contre 200 000 \$ pour l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par le reclassement des actions privilégiées de premier rang des passifs financiers aux capitaux propres, comme il est mentionné ci-après.

INFORMATIONS SUR LES DIVIDENDES ET LES ACTIONS EN CIRCULATION

En 2018 et 2017, la Société n'a déclaré aucun dividende sur les actions de catégorie A avec droit de vote subalterne, les actions de catégorie B avec droit de vote et les actions privilégiées de premier rang, série 1.

Au 27 mai 2019, 29 963 762 actions de catégorie B avec droit de vote étaient en circulation; aucune action de catégorie A avec droit de vote subalterne n'était en circulation et 250 000 actions privilégiées de premier rang, série 1, étaient en circulation. De plus, 1 077 500 options, dont les prix d'exercice varient de 0,23 \$ à 1,91 \$, étaient en cours. De ce nombre, 1 047 500 options pouvaient être exercées.

Le 9 juin 2017, une tranche d'environ 25,0 millions de dollars de l'encours du capital des emprunts de 41,2 millions de dollars contractés auprès d'une société qui est directement contrôlée par l'un des administrateurs de la Société a été échangée contre 250 000 nouvelles actions privilégiées de premier rang, série 1, de Le Château d'un montant en capital déclaré équivalent. L'échéance du capital résiduel de l'emprunt de 16,2 millions de dollars a été prorogée jusqu'au 30 septembre 2020. L'emprunt est garanti par l'ensemble des actifs de la Société et est subordonné aux montants prélevés sur la facilité de crédit renouvelable de 70,0 millions de dollars et l'emprunt à terme subordonné de 15,0 millions de dollars, tant sur le plan du rang que sur celui du remboursement.

Le porteur des actions privilégiées de premier rang, série 1, a le droit de recevoir des dividendes privilégiés trimestriels cumulatifs à un taux de 2,5 % par trimestre si le conseil d'administration en déclare. Les actions privilégiées de premier rang, série 1, ne confèrent pas de droit de vote et sont rachetables, en tout ou en partie, au gré de la Société, au prix de 100 \$ l'action, plus les dividendes accumulés et impayés. Jusqu'au 25 janvier 2019, le porteur des actions privilégiées de premier rang, série 1, avait l'option, après la date du cinquième anniversaire de leur émission, d'exiger le rachat par la Société des actions au prix de 100 \$ l'action, plus les dividendes accumulés et impayés. Les conventions de crédit renouvelable et d'emprunt à terme comportent des restrictions à l'égard de la déclaration et du versement de dividendes sur les actions de la Société ainsi que du rachat des actions de la Société sur la durée de ces facilités.

Le 25 janvier 2019, le porteur des actions privilégiées de premier rang, série 1, a renoncé à son droit de rachat décrit précédemment. Les actions privilégiées, qui étaient classées comme passif financier dans les états de la situation financière consolidés en raison du droit du porteur d'en exiger le rachat, ont été reclassées dans le capital social après la modification. Les actions ont été reclassées à leur valeur comptable au 25 janvier 2019 et aucune désactualisation n'a été comptabilisée après cette date.

Le 13 juillet 2017, la Société a annoncé que l'inscription de ses actions de catégorie B avec droit de vote à la Bourse de croissance TSX (la « TSX-V ») avait été acceptée dans le cadre des procédures d'inscription simplifiées de la TSX-V. La Société a transféré l'inscription de ses actions de la Bourse de Toronto (la « TSX ») vers la TSX-V à la suite d'une demande de radiation volontaire de ses actions à la TSX. Les actions ont été radiées de la TSX à compter de la clôture du marché le 27 juillet 2017 et elles ont commencé à se négocier à la TSX-V à l'ouverture du marché le 28 juillet 2017. Les actions continuent d'être négociées sous le symbole boursier « CTU ».

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

En plus d'offrir des renseignements sur des mesures du résultat selon les IFRS, le présent rapport de gestion présente le BAIIA ajusté comme mesure supplémentaire du résultat, lequel est défini comme le résultat avant intérêts, impôt sur le résultat, amortissement, sortie du bilan et dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles, et désactualisation des actions privilégiées de premier rang, série 1. Le BAIIA ajusté est présenté dans le but d'aider les lecteurs à établir la capacité de la Société de générer des flux de trésorerie des activités d'exploitation et d'acquitter ses charges financières. Il s'agit également d'un indicateur généralement utilisé aux fins d'évaluation pour des sociétés ouvertes de notre secteur.

Le tableau suivant présente un rapprochement du BAIIA ajusté et du résultat avant impôt sur le résultat figurant dans les états du résultat consolidés audités pour les exercices clos le 26 janvier 2019 et le 27 janvier 2018.

(en milliers de dollars)	2018 \$	2017 \$
Résultat avant impôt sur le résultat	(23 809)	(23 973)
Amortissement	8 545	10 526
Sortie du bilan et dépréciation nette d'immobilisations corporelles et incorporelles	297	1 064
Frais financiers	6 613	5 460
Désactualisation des actions privilégiées de premier rang, série 1	2 769	1 536
BAIIA ajusté	(5 585)	(5 387)

La Société présente également les ventes des magasins comparables, qui sont définies comme le chiffre d'affaires généré par des magasins qui sont ouverts depuis au moins un an sur une base de semaines comparables. Les ventes en ligne sont incluses dans les ventes des magasins comparables.

Le tableau suivant présente un rapprochement des ventes des magasins comparables et du chiffre d'affaires total figurant dans les états du résultat consolidés audités pour les exercices clos le 26 janvier 2019 et le 27 janvier 2018.

(en milliers de dollars)	2018 \$	2017 \$
Ventes des magasins comparables – magasins réguliers	158 716	157 583
Ventes des magasins comparables – magasins-entrepôts	26 502	25 578
Total des ventes des magasins comparables	185 218	183 161
Ventes des magasins non comparables	5 632	21 208
Chiffre d'affaires total	190 850	204 369

Les mesures énoncées précédemment n'ont pas de sens normalisé selon les IFRS, et elles peuvent donc ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres entreprises.

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Le Château Inc. et de sa filiale américaine en propriété exclusive, Château Stores Inc., constituée en vertu des lois de l'État du Delaware. Voir la note 19 des états financiers consolidés audités pour de plus amples renseignements sur les opérations entre parties liées.

Les principaux dirigeants de la Société comprennent la chef de la direction, la présidente et les vice-présidents, de même que les administrateurs non dirigeants. Le tableau qui suit présente la rémunération globale des principaux dirigeants :

(en milliers de dollars)	2018 \$	2017 \$
Salaires et avantages à court terme	4 099	4 112
Rémunération fondée sur des actions	23	160
	4 122	4 272

Certaines sociétés qui sont contrôlées directement ou indirectement par un administrateur sous-louent des locaux auprès de la Société. Le total des montants reçus en vertu de la sous-location au cours de l'exercice s'est élevé à 37 000 \$ (35 000 \$ en 2017).

Le 15 février 2017 et le 8 mars 2017, la Société a conclu des conventions d'emprunt de respectivement 2,0 millions de dollars et 2,5 millions de dollars avec une société qui est directement contrôlée par l'un de ses administrateurs. Ce financement est sous forme d'emprunts garantis qui portent intérêt à taux variable, payable mensuellement, égal au taux le moins élevé des deux taux suivants : i) le taux préférentiel de la Banque Royale du Canada multiplié par deux et ii) 7,5 %. Ces emprunts, qui étaient remboursables à l'échéance, soit le 14 juillet 2017, ont été échangés contre des actions privilégiées de premier rang, série 1, le 9 juin 2017, comme il est mentionné ci-après.

Le 9 juin 2017, une tranche d'environ 25,0 millions de dollars de l'encours du capital des emprunts de 41,2 millions de dollars contractés auprès d'une société qui est directement contrôlée par l'un des administrateurs de la Société a été échangée contre 250 000 nouvelles actions privilégiées de premier rang, série 1, de Le Château d'un montant en capital déclaré équivalent. L'échéance du capital résiduel de l'emprunt de 16,2 millions de dollars a été prorogée jusqu'au 30 septembre 2020. L'emprunt

est garanti par l'ensemble des actifs de la Société et est subordonné aux montants prélevés sur la facilité de crédit renouvelable de 70,0 millions de dollars et l'emprunt à terme subordonné de 15,0 millions de dollars, tant sur le plan du rang que sur celui du remboursement. Le porteur des actions privilégiées de premier rang, série 1, a le droit de recevoir des dividendes privilégiés trimestriels cumulatifs à un taux de 2,5 % par trimestre si le conseil d'administration en déclare. Les actions privilégiées de premier rang, série 1, ne confèrent pas de droit de vote et sont rachetables, en tout ou en partie, au gré de la Société, au prix de 100 \$ l'action, plus les dividendes accumulés et impayés. Jusqu'au 25 janvier 2019, le porteur des actions privilégiées de premier rang, série 1, avait l'option, après la date du cinquième anniversaire de leur émission, d'exiger le rachat par la Société des actions au prix de 100 \$ l'action, plus les dividendes accumulés et impayés.

Le 25 janvier 2019, le porteur des actions privilégiées de premier rang, série 1, a renoncé à son droit de rachat décrit précédemment. Les actions privilégiées, qui étaient classées comme passif financier dans les états de la situation financière consolidés en raison du droit du porteur d'en exiger le rachat, ont été reclassées dans le capital social après la modification. Les actions ont été reclassées à leur valeur comptable au 25 janvier 2019 et aucune désactualisation n'a été comptabilisée après cette date.

Après la fin de l'exercice, le 7 février 2019, la Société a conclu une convention d'emprunt de 1,0 million de dollars avec la présidente du conseil, chef de la direction et administratrice de la Société. Ce financement est sous forme d'un emprunt non garanti qui porte intérêt à un taux variable, payable mensuellement, égal au taux le moins élevé des deux taux suivants : i) le taux préférentiel de la Banque Royale du Canada multiplié par deux et ii) 7,5 %. Le prêt est remboursable à l'échéance, soit le 30 septembre 2020.

Pour l'exercice clos le 26 janvier 2019, la Société a comptabilisé des charges d'intérêts de 1,9 million de dollars (2,0 millions de dollars en 2017) et des charges au titre de la désactualisation de 2,8 millions de dollars (1,5 million de dollars en 2017) à l'égard des actions privilégiées de premier rang, série 1. Au 26 janvier 2019, le taux d'intérêt effectif sur l'encours était de 7,5 % (6,9 % en 2017).

Au 26 janvier 2019, le montant à payer à des parties liées au titre des intérêts sur emprunt s'élevait à 3,8 millions de dollars (2,6 millions de dollars en 2017). Les conventions de crédit renouvelable et l'emprunt à terme subordonné comprennent des restrictions à l'égard du paiement du capital et des intérêts relatifs à des emprunts auprès de parties liées.

Aucune garantie n'a été donnée ou reçue à l'égard de ces transactions.

NORMES COMPTABLES MISES EN ŒUVRE EN 2018

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IFRS 15 remplace les dispositions des normes IAS 11, *Contrats de construction*, et IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et d'autres interprétations connexes. Cette norme énonce les étapes à suivre pour comptabiliser les produits, et le moment auquel il convient de le faire, et exige la présentation d'informations plus pertinentes et complètes. La Société a adopté la norme pour l'exercice ouvert le 28 janvier 2018 et a appliqué les exigences de la norme de façon rétrospective, de sorte que l'effet cumulatif de l'application initiale a été comptabilisé dans le déficit d'ouverture au 28 janvier 2018 sans retraitement des périodes comparatives.

L'application de l'IFRS 15 a eu une incidence sur la répartition des produits différés liés aux cartes-cadeaux vendues. Auparavant, les cartes-cadeaux qui ne devraient pas être échangées étaient estimées en fonction des tendances historiques en matière d'échange. Conformément à l'IFRS 15, si la Société s'attend à avoir droit à un montant à l'égard des cartes-cadeaux jamais échangées, elle comptabilise le montant des cartes-cadeaux qui ne devraient jamais être échangées dans les produits des activités ordinaires proportionnellement au rythme auquel les clients exercent leurs droits.

L'adoption de l'IFRS 15 a entraîné une augmentation du passif au titre des produits différés et du déficit de 347 000 \$ au 28 janvier 2018 en ce qui a trait aux produits différés liés aux cartes-cadeaux vendues.

IFRS 9, Instruments financiers

L'IFRS 9 remplace les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Cette version définitive de l'IFRS 9 regroupe les phases relatives au classement et à l'évaluation, à la dépréciation et à la comptabilité de couverture du projet visant à remplacer l'IAS 39. En plus des nouvelles dispositions relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers, du nouveau modèle général de comptabilité de couverture et d'autres modifications publiées dans les versions précédentes de l'IFRS 9, la norme présente également de nouvelles dispositions relatives à la dépréciation fondées sur un modèle prospectif portant sur les pertes de crédit attendues. La Société a adopté la norme pour l'exercice ouvert le 28 janvier 2018 et a appliqué les exigences de la norme de façon rétrospective, de sorte que l'effet cumulatif de l'application initiale a été comptabilisé dans le déficit d'ouverture au 28 janvier 2018 sans retraitement des périodes comparatives.

L'application de l'IFRS 9 a eu une incidence sur la juste valeur de la dette à long terme et des actions privilégiées de premier rang à laquelle ces instruments financiers ont été initialement comptabilisés, ainsi que sur leurs charges d'intérêts et de désactualisation respectives. Auparavant, les modifications apportées aux modalités d'emprunt n'entraînaient pas la réévaluation de leur juste valeur pourvu que la variation de la juste valeur soit inférieure à 10 %. Conformément à l'IFRS 9, cette option n'est plus permise et une dette modifiée a été réévaluée.

L'adoption de l'IFRS 9 a entraîné le reclassement de la catégorie d'évaluation de certains instruments financiers. Les créances clients, auparavant classées comme des « prêts et créances » en vertu de l'IAS 39, sont désormais classées comme étant évaluées « au coût amorti » selon l'IFRS 9. La facilité de crédit, les dettes fournisseurs et autres créditeurs, la dette à long terme et les actions privilégiées, auparavant classés comme « autres passifs financiers » en vertu de l'IAS 39, sont désormais classés comme étant évalués « au coût amorti » selon l'IFRS 9. Les méthodes de classement de tous les autres actifs et passifs sont les mêmes que celles de l'IAS 39.

L'adoption de l'IFRS 9 a entraîné une augmentation de 4,5 millions de dollars du surplus d'apport et de 1,0 million de dollars du déficit au 28 janvier 2018. Ces augmentations ont été contrebalancées par une diminution de 1,9 million de dollars de la valeur comptable des actions privilégiées de premier rang, série 1, et de 1,6 million de dollars de la valeur comptable de la dette à long terme au 28 janvier 2018. Ces modifications ont trait aux variations de la réévaluation de la juste valeur et à l'amortissement ultérieur et aux charges de désactualisation.

Le tableau ci-après présente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 et de l'IFRS 15 sur les capitaux propres de la Société au 28 janvier 2018 :

	Capital social	Surplus d'apport	Déficit	Total
Solde au 27 janvier 2018	47 967 \$	9 600 \$	(57 367) \$	200 \$
Ajustements de transition à l'application de nouvelles normes comptables :				
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur la dette à long terme	-	2 479	(878)	1 601
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur les actions privilégiées de premier rang, série 1	-	2 023	(142)	1 881
Incidence de l'adoption de l'IFRS 15 sur les produits différés	-	-	(347)	(347)
	-	4 502	(1 367)	3 135
Solde au 28 janvier 2018	47 967 \$	14 102 \$	(58 734) \$	3 335 \$

NOUVELLES NORMES NON ENCORE EN VIGUEUR

IFRS 16, *Contrats de location*

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »), qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et d'autres interprétations connexes. La norme introduit un modèle de comptabilisation unique par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats de location de plus de 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent est de faible valeur. Un preneur est tenu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation, qui représente son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et une obligation locative, qui représente son obligation de faire des paiements de loyers. Les bailleurs continuent de classer les contrats de location à titre de contrats de location-financement ou de contrats de location simple. D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, dont la définition d'un contrat de location. L'IFRS 16 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et elle doit être appliquée de manière rétrospective. L'adoption anticipée est permise si l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, a été adoptée. La Société n'a pas adopté l'IFRS 16 de façon anticipée.

La Société a terminé la mise en œuvre des processus révisés, ainsi que l'enregistrement et la présentation de données afin de se conformer aux exigences de la norme. La Société a mis à niveau son logiciel de gestion des contrats de location et est à la phase d'essai et de validation. L'adoption de l'IFRS 16 aura une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société puisqu'elle comptabilisera de nouveaux actifs et passifs à l'égard des contrats de location simple pour les magasins de détail, les bureaux et le matériel. De plus, la nature et le calendrier des charges liées à ces contrats de location seront modifiés, car, en vertu de l'IFRS 16, les charges liées aux contrats de location simple comptabilisées sur une base linéaire sont remplacées par une dotation aux amortissements pour les actifs au titre du droit d'utilisation et une charge d'intérêts sur les obligations locatives.

La Société a choisi d'évaluer ses actifs au titre de droits d'utilisation comme si la nouvelle norme avait toujours été appliquée, mais en utilisant le taux d'emprunt marginal à la date de la première application. Cette méthode entraînera un écart entre les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives, les actifs ayant une valeur moindre, puisqu'ils sont amortis selon un mode linéaire. Par conséquent, la Société s'attend à ce que cette méthode ait une incidence significative sur le déficit d'ouverture à la date de transition.

La Société appliquera les exigences de la norme de façon rétrospective, de sorte que l'effet cumulatif de l'application initiale sera comptabilisé dans le déficit d'ouverture au 27 janvier 2019 sans retraitement des périodes comparatives. L'application rétrospective modifiée permet à la Société de se prévaloir de certaines mesures de simplification transitoires, notamment :

- Dépréciation des contrats déficitaires : la Société s'appuiera sur les évaluations antérieures de contrats de location déficitaires en vertu de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, immédiatement avant la date de première application, au lieu d'effectuer un test de dépréciation. La valeur comptable de l'actif au titre du droit

d'utilisation sera ajustée en fonction de la valeur comptable antérieure de toute provision pour contrat de location déficitaire existante.

- Coûts directs initiaux : la Société exclura les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation à la date de la première application.
- Utilisation des connaissances acquises a posteriori : la Société utilisera des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation.
- Définition d'un contrat de location : la Société ne réévaluera pas si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de première application, et n'appliquera l'IFRS 16 qu'aux contrats qu'elle avait antérieurement identifiés comme des contrats de location selon l'IAS 17, *Contrats de location*.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers exige que la Société estime l'incidence de divers éléments qui sont intrinsèquement incertains en date des états financiers. Chacune des estimations requises varie selon le degré de jugement utilisé et son incidence potentielle sur les résultats financiers présentés par la Société. Les estimations sont jugées critiques lorsqu'une estimation différente aurait pu être raisonnablement utilisée ou lorsque des modifications sont vraisemblablement susceptibles d'être apportées aux estimations d'une période à une autre et qu'elles auraient une incidence importante sur la situation financière, l'évolution de la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société. Les principales méthodes comptables de la Société sont présentées aux notes 3, 4 et 5 des états financiers consolidés, et les estimations critiques inhérentes à ces méthodes comptables sont présentées dans les paragraphes qui suivent.

Hypothèse de la continuité de l'exploitation

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction est tenue de relever tout événement ou toute situation susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation existe si des situations ou événements pertinents, considérés collectivement, indiquent que la Société sera incapable de respecter ses obligations à l'échéance au cours d'une période, qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur douze mois à compter de la date de clôture. Lorsque la Société relève des situations ou événements susceptibles de jeter un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation, elle évalue si les plans élaborés pour atténuer ces situations ou événements dissiperont tout doute important possible.

Comme il est décrit plus en détail aux notes 6 et 12 des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 26 janvier 2019, la Société a une facilité de crédit renouvelable adossée à des actifs de 70 millions de dollars ainsi qu'un emprunt à terme subordonné de trois ans de 15,0 millions de dollars d'un autre prêteur, les deux arrivant à échéance le 9 juin 2020. Au cours de l'exercice clos le 26 janvier 2019, la Société a subi une perte et généré des flux de trésorerie des activités d'exploitation négatifs. Le fonds de roulement s'établissait à 47,3 millions de dollars au 26 janvier 2019. La capacité de la Société à poursuivre son exploitation pour les douze prochains mois exige qu'elle fasse preuve de jugement et dépend des fonds disponibles aux termes de sa facilité de crédit, de sa capacité à améliorer son chiffre d'affaires et à générer des flux de trésorerie des activités d'exploitation positifs, ainsi que du soutien continu accordé par ses fournisseurs. Après avoir évalué les plans élaborés pour atténuer le risque lié à la continuité de l'exploitation, la direction a conclu qu'il n'existait pas d'incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation pour une période de douze mois à compter de la date de clôture.

Évaluation des stocks

La Société comptabilise une dévaluation pour refléter la meilleure estimation de la direction à l'égard de la valeur nette de réalisation de ses stocks, laquelle comporte des hypothèses et des estimations au titre des ventes futures d'unités, des prix de vente et des frais liés à l'élimination, le cas échéant, en fonction des résultats passés. La direction revoit continuellement la valeur comptable de ses stocks afin de déterminer, en fonction de la conjoncture économique et de l'évaluation des tendances de ventes, si la dévaluation est adéquate.

Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs non financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Un test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie et leur valeur recouvrable respective en fonction de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est établie selon les meilleures estimations de la direction au sujet des flux de trésorerie futurs, qui comprennent des estimations des taux de croissance, attendus de l'utilisation au cours de la durée restante des contrats de location, et actualisée selon un coût moyen pondéré du capital avant impôt.

La direction doit exercer une part importante de jugement pour déterminer si les établissements commerciaux individuels au sein desquels elle exerce des activités sont des unités génératrices de trésorerie individuelles ou si ces unités devraient être regroupées à un niveau régional afin de former une unité génératrice de trésorerie. Les jugements importants appliqués par la direction pour établir si les magasins doivent être regroupés dans une région géographique donnée pour former une unité génératrice de trésorerie incluent la détermination du comportement prévu des clients. Il faut aussi établir si les clients sont susceptibles de magasiner indifféremment dans n'importe lequel de nos magasins dans une région donnée et si la direction considère les flux de trésorerie générés par les magasins du groupe comme interdépendants.

RISQUES ET INCERTITUDES

Le Château exerce ses activités dans un secteur concurrentiel en constante évolution. De nouveaux facteurs de risque pourraient se présenter; il est impossible pour la direction de les prévoir tous ou de déterminer leur incidence sur l'entreprise.

Risque d'illiquidité

La Société gère son risque d'illiquidité en s'assurant, dans la mesure du possible, de toujours avoir suffisamment de liquidités pour respecter ses obligations à l'échéance. Les liquidités de la Société suivent une courbe saisonnière en fonction du calendrier des achats de stocks et des dépenses d'investissement. Comme il est indiqué à la note 6, la Société a une facilité de crédit adossée à des actifs de 70,0 millions de dollars, sous réserve du montant disponible en fonction de la base d'emprunt, sur laquelle 50,2 millions de dollars avaient été prélevés au 26 janvier 2019, y compris les lettres de crédit en cours. La Société a également un encours de 29,7 millions de dollars en vertu d'emprunts garantis subordonnés à long terme, dont un montant de 15,0 millions de dollars vient à échéance le 9 juin 2020 et le solde, le 30 septembre 2020. La Société prévoit financer ses dépenses d'investissement au moyen de sa facilité de crédit adossée à des actifs. Rien ne garantit que la Société pourra de nouveau emprunter des montants suffisants pour répondre à ses besoins.

Initiatives commerciales

La stratégie actuelle de la Société comprend l'apport de changements dans bon nombre de secteurs de ses activités, notamment des initiatives de repositionnement à l'égard de certaines catégories de produits et de concepts de magasins. Rien ne garantit que les initiatives commerciales entreprises en vue d'améliorer ses résultats seront fructueuses. Rien ne garantit non plus que l'amélioration de ses résultats, le cas échéant, sera rapide, durable ou importante. Si la Société n'arrivait pas à injecter des capitaux et à utiliser d'autres ressources de façon appropriée, ses initiatives pourraient en subir les conséquences.

Concurrence et conjoncture économique

Le mode est un secteur hautement concurrentiel qui se doit de suivre l'évolution rapide de la demande des consommateurs. De plus, plusieurs facteurs externes, qui échappent au contrôle de la Société, influent sur le climat économique et la confiance des consommateurs. Cet environnement accentue l'importance d'une différenciation en magasin, d'un service à la clientèle de qualité et du dépassement continu des attentes des clients, afin de leur offrir une expérience globale. Il n'existe pas de véritable barrière qui empêche un concurrent éventuel, canadien ou étranger, de pénétrer le marché canadien de la vente au détail de vêtements. En réalité, la Société a été témoin, au cours des dernières années, de l'arrivée d'un certain nombre de concurrents étrangers dans pratiquement tous les secteurs de vente au détail où elle exerce des activités au Canada. La Société offre également aux clients d'acheter ses produits en ligne au moyen de ses sites Internet. Le secteur du commerce de détail en ligne est très concurrentiel autant sur le marché canadien que sur les marchés internationaux. La Société a considérablement investi dans ses sites de commerce en ligne afin d'attirer les clients et croit qu'elle est bien placée pour soutenir la concurrence dans ce contexte.

Variation des dépenses de consommation

La Société doit être à l'affût des nouveaux goûts des consommateurs et des nouvelles techniques marchandes et s'adapter rapidement à ceux-ci. Même si la Société tente de suivre de près les nouveaux modes de vie et goûts des consommateurs ayant une incidence sur ses produits, l'omission de sa part de repérer ces tendances et de s'y adapter pourrait avoir des conséquences importantes sur ses activités. Les changements des habitudes de consommation, comme la tendance soutenue vers le commerce électronique ou la technologie mobile, pourraient aussi avoir des répercussions sur le chiffre d'affaires et avoir une incidence négative sur les détaillants en magasin. La majorité des magasins de la Société sont situés dans des centres commerciaux couverts. Le maintien ou la croissance du volume de ventes repose en partie sur la popularité continue des centres commerciaux comme destination de choix des consommateurs et sur la capacité des centres commerciaux, des locataires et d'autres services de générer un achalandage élevé. De nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Société pourraient réduire l'achalandage, notamment le ralentissement de l'économie, la fermeture de grands magasins, les conditions climatiques, les préoccupations au sujet d'attentats terroristes, les travaux de construction et l'accès, les modes de magasinage non traditionnels comme le commerce électronique, les magasins de vente au rabais et les centres commerciaux de vie urbaine. Tout changement dans les habitudes des consommateurs pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière et les résultats opérationnels de la Société.

Conjoncture économique générale et incertitudes habituelles liées aux affaires

La détérioration de la santé économique du milieu dans lequel la Société exerce ses activités (que ce soit, par exemple, le taux de croissance économique, le taux d'inflation, les taux de change et les taux d'impôt) peut avoir une incidence sur la confiance des consommateurs et leurs dépenses, et pourrait avoir aussi un effet sur la capacité de la Société d'acheter des produits à un prix concurrentiel. Les hausses des coûts des matières premières (y compris le coton et d'autres tissus) pourraient également avoir des répercussions sur la rentabilité de la Société. Certains autres facteurs externes qui échappent à la volonté de la Société, comme les taux d'intérêt, les taux d'endettement des particuliers, les taux de chômage et le revenu disponible des particuliers, peuvent également avoir une incidence sur les variables économiques et la confiance des consommateurs.

Caractère saisonnier et autres facteurs

Les activités de la Société sont de nature saisonnière, comme celles de la plupart des sociétés de vente au détail. Les résultats d'exploitation de la Société dépendent dans une large mesure des ventes réalisées durant certaines périodes précises. Toute diminution importante des ventes durant ces périodes pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité de la Société. Les résultats d'exploitation de la Société peuvent également varier en fonction d'autres facteurs, notamment le choix du moment de l'ouverture de nouveaux magasins et les ventes nettes réalisées par ceux-ci, l'effet des nouveaux magasins sur

les magasins existants dans le même secteur commercial, les changements au titre des niveaux d'achalandage en général dans les centres commerciaux, les nouveaux concepts de boutiques, les autres réseaux de vente au détail, la composition de la gamme de produits, les réductions et les soldes offerts par nos concurrents et le choix du moment de ces soldes, ainsi que les habitudes d'achat et les préférences des consommateurs.

Gestion des stocks

La bonne performance de l'entreprise passe par la saine gestion du niveau de ses stocks par la Société. Les achats de stocks sont fondés sur un certain nombre de facteurs variables, tels que les tendances du marché et les prévisions liées aux ventes. Son incapacité à répondre aux préférences changeantes des clients ou les prévisions liées aux ventes qui ne correspondent pas à la demande de la clientèle pourraient se traduire par un excédent de stocks qui devra être écoulé à un prix moindre ou par une pénurie de produits. La Société surveille l'incidence des tendances d'achat des clients sur la rotation et l'obsolescence des stocks, mais des niveaux de stocks inappropriés pourraient avoir une incidence négative sur ses produits des activités ordinaires ou son rendement financier.

Conditions météorologiques

Les variations extrêmes des conditions météorologiques peuvent avoir une incidence sur le moment des dépenses de consommation ainsi que sur la réception et la distribution prévues des produits qui peuvent avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation de la Société.

Changements dans les relations de la Société avec ses fournisseurs

La Société est dans une certaine mesure dépendante du soutien qu'apportent les fournisseurs à ses activités. La Société n'a pas d'entente d'approvisionnement garanti avec ses principales sources d'approvisionnement. Par conséquent, rien ne garantit que ces fournisseurs continueront de remplir les exigences de la Société en matière de qualité, de style et de volume. En outre, si les fournisseurs refusaient ou étaient incapables d'accorder les modalités de crédit habituelles, refusaient d'expédier des produits fabriqués dans un délai raisonnable ou refusaient d'acheter des produits pour remplir les commandes passées par la Société, les stocks de la Société seraient insuffisants pour les saisons à venir. L'incapacité de la Société à obtenir une marchandise de qualité et à la mode au moment opportun pourrait avoir un effet défavorable important sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

Contrats de location

Tous les magasins de la Société sont assujettis à des contrats de location à long terme. Au moment de l'expiration des contrats, la Société devra renégocier de nouveaux baux, ce qui pourrait donner lieu à des hausses de loyer. Toute augmentation des loyers des magasins de détail aurait des conséquences négatives sur la Société.

Sécurité de la technologie de l'information et perte de données sur les clients

La Société est assujettie à diverses lois relatives à la protection des renseignements personnels de ses clients et de ses employés. Par conséquent, elle s'est dotée d'une politique en matière de protection des renseignements personnels qui présente les lignes directrices à suivre pour traiter les renseignements personnels. Les systèmes informatiques de la Société contiennent des renseignements personnels sur les clients et les employés. Tout cas de défaillance ou de vulnérabilité de ces systèmes ou tout cas de non-conformité aux textes légaux et réglementaires, y compris les cas ayant trait à la protection des renseignements personnels des clients et des employés de la Société, pourrait avoir une incidence négative sur la réputation, les activités ou le rendement financier de la Société.

Pour exploiter son entreprise, la Société est tributaire du fonctionnement continu de ses systèmes, réseaux et services de TI, dont les sites Internet, les systèmes de traitement et d'hébergement de données, les services d'infonuagique et le matériel. Tous les systèmes informatiques de la Société, que ce soit ses propres systèmes de sauvegarde ou les systèmes gérés par des fournisseurs de services tiers, ne sont pas à l'abri des dommages, des interruptions de service, des défaillances ou des pannes attribuables à diverses causes, par exemple un vol, un incendie, une panne d'électricité, un problème informatique ou autre catastrophe, ainsi qu'à des atteintes internes ou externes à la sécurité, des attaques de type « refus de service », des virus et tout autre événement perturbateur connu ou inconnu. La Société ou ses fournisseurs de services tiers pourraient ne pas être en mesure d'anticiper un ou plusieurs des moyens, en constante évolution et de plus en plus sophistiqués, par lesquels les pirates informatiques, les cyberterroristes ou autres personnes tentent de contourner les mesures de sécurité mises en place par la Société ou ses fournisseurs de services tiers, ni de les reconnaître en temps opportun ou d'y répondre de manière appropriée. Si la Société ne parvenait pas reconnaître des cyberattaques en temps opportun, si elle ne parvenait pas à y répondre de manière appropriée, ou si les systèmes d'information de la Société ou de ses fournisseurs de services tiers étaient endommagés, détruits, paralysés ou s'ils tombaient en panne ou cessaient de fonctionner normalement, les activités de la Société pourraient être perturbées et elle pourrait, entre autres, perdre des clients existants ou ne pas pouvoir en attirer de nouveaux, voir son chiffre d'affaires baisser, subir la perte de données confidentielles, de renseignements personnels ou d'autres actifs ou être victime d'un accès non autorisé à pareils données, renseignements ou actifs. Cela pourrait également se traduire par une atteinte à sa réputation et donner lieu à des litiges, à des pénalités de la part des organismes de réglementation, à la transgression de lois sur la protection des renseignements personnels ou d'autres lois et règlements, ainsi qu'à des coûts liés à des mesures correctives.

Change

Le risque de change auquel la Société est exposée est lié essentiellement aux fluctuations entre le dollar canadien et le dollar américain, étant donné qu'une partie importante des produits achetés par la Société sont libellés en dollars américains. Pour se protéger contre les risques de perte découlant d'une baisse éventuelle de la valeur du dollar canadien par rapport aux monnaies

étrangères, la Société peut conclure des contrats à terme afin de fixer le taux de change pour une tranche de ses besoins en dollars américains prévus. Les contrats sont appariés avec les achats en monnaies étrangères prévus. La Société conclut des contrats de change avec des banques à charte canadiennes seulement dans le but d'atténuer le risque de crédit. Aux 26 janvier 2019 et 27 janvier 2018, il n'y avait aucun contrat en cours.

Fluctuations de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque découlant des fluctuations de taux d'intérêt, étant donné que les emprunts de la Société en vertu de sa facilité de crédit adossée à des actifs et de la dette à long terme portent intérêt à des taux variables.

Modifications des lois et des règlements applicables à la Société

La Société, dans le cadre de ses activités, doit se conformer à diverses lois et à divers règlements afin de s'acquitter de ses responsabilités d'entreprise et de ses responsabilités sociales et d'éviter que ses dirigeants et ses administrateurs soient exposés au risque de responsabilité criminelle ou civile ou au risque de faire l'objet de sanctions pécuniaires, ou aux deux. La Société doit se conformer aux lois et règlements, notamment en matière d'environnement, de protection des renseignements personnels, de santé et de sécurité, de concurrence et de douanes et d'accise. La réglementation sur les salaires peut également avoir une incidence sur les activités de la Société. Toute hausse importante du salaire minimum prévu par la loi entraînerait une augmentation du coût de la main-d'œuvre, et cette augmentation, ou les sanctions imposées pour le non-respect de la loi sur le salaire minimum pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. Toute modification des lois ou de la réglementation applicable aux activités de la Société et pouvant nuire à cette dernière et à ses biens pourrait avoir des répercussions sur le rendement de l'exploitation et le rendement financier de la Société. En outre, de nouveaux règlements sont proposés de temps à autre. Si ces derniers sont adoptés, ils pourraient avoir une incidence négative considérable sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

RÉSULTATS TRIMESTRIELS (EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)

Le tableau ci-dessous présente les principales données financières pour les huit trimestres les plus récents. Ces informations trimestrielles non auditées ont été préparées selon les IFRS. Les résultats d'exploitation des trimestres ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats prévus pour toute période future.

	PREMIER TRIMESTRE		DEUXIÈME TRIMESTRE		TROISIÈME TRIMESTRE		QUATRIÈME TRIMESTRE		TOTAL	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	(13 semaines)	(13 semaines)	(13 semaines)	(13 semaines)	(13 semaines)	(13 semaines)	(13 semaines)	(13 semaines)	(52 semaines)	(52 semaines)
Chiffre d'affaires	41 084	44 413	53 313	55 308	45 099	48 676	51 354	55 972	190 850	204 369
Résultat avant impôt sur le résultat	(10 777)	(12 853)	(178)	(987)	(6 708)	(7 121)	(6 146)	(3 012)	(23 809)	(23 973)
Perte nette	(10 777)	(12 853)	(178)	(987)	(6 708)	(7 121)	(6 146)	(3 012)	(23 809)	(23 973)
Perte nette par action										
De base	(0,36)	(0,43)	(0,01)	(0,03)	(0,22)	(0,24)	(0,20)	(0,10)	(0,79)	(0,80)
Diluée	(0,36)	(0,43)	(0,01)	(0,03)	(0,22)	(0,24)	(0,20)	(0,10)	(0,79)	(0,80)

Résultats du quatrième trimestre

Le chiffre d'affaires pour le quatrième trimestre clos le 26 janvier 2019 s'est établi à 51,4 millions de dollars comparativement à 56,0 millions de dollars pour le quatrième trimestre clos le 27 janvier 2018, soit une baisse de 8,3 %, avec 21 magasins de moins. Les ventes des magasins comparables, y compris les ventes en ligne, ont diminué de 1,7 % au quatrième trimestre, comparativement à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent, alors que les ventes des magasins réguliers comparables ont reculé de 2,1 % et celles des magasins-entrepôts comparables ont augmenté de 0,8 %.

Pour le quatrième trimestre clos le 26 janvier 2019, la perte nette s'est établie à 6,1 millions de dollars, ou (0,20) \$ l'action, en regard d'une perte nette de 3,0 millions de dollars, ou (0,10) \$ l'action, pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Le BAIIA ajusté pour le quatrième trimestre de 2018 s'est établi à (1,7) million de dollars, comparativement à 1,7 million de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le recul de 3,4 millions de dollars du BAIIA ajusté au cours du quatrième trimestre est essentiellement imputable à la baisse de 4,5 millions de dollars de la marge brute, contrebalancée en partie par la réduction de 1,1 million de dollars des charges de vente et d'administration. La baisse des charges de vente et d'administration s'explique principalement par la réduction des charges d'exploitation des magasins, attribuable essentiellement à la fermeture de magasins. La baisse de 4,5 millions de dollars de la marge brute s'explique par la diminution du chiffre d'affaires global de 8,3 % au quatrième trimestre de 2018, combinée à la baisse du pourcentage de la marge brute, lequel est passé de 63,1 % en 2017 à 59,9 %. La baisse du pourcentage de la marge brute découle de l'intensification des activités de promotion au quatrième trimestre, combinée au processus de liquidation à court terme des produits en magasins pendant les périodes de fermeture de certains magasins. Pour le quatrième trimestre clos le 26 janvier 2019, la Société a comptabilisé une dévaluation des stocks totalisant 1,3 million de dollars, contre 764 000 \$ pour l'exercice précédent.

L'amortissement pour le quatrième trimestre a diminué pour atteindre 2,0 millions de dollars, par rapport à 2,4 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la réduction des investissements dans les actifs non financiers au cours des deux derniers exercices, qui se sont élevés à respectivement 2,8 millions de dollars et 1,8 million de dollars. Les sorties du bilan et les dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles découlant principalement des

fermetures de magasins ont diminué, pour s'établir à 25 000 \$ au quatrième trimestre de 2018, comparativement à 382 000 \$ en 2017.

Les flux de trésorerie des activités d'exploitation ont diminué au quatrième trimestre de 2018, passant de 6,7 millions de dollars en 2017 à 5,2 millions de dollars. Cette diminution de 1,5 million de dollars des flux de trésorerie des activités d'exploitation découle principalement d'une hausse de 3,8 millions de dollars de la perte nette avant amortissements, sorties du bilan, et dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles, et de la désactualisation des actions privilégiées de premier rang, contrebalancée par une hausse de 2,2 millions de dollars de la variation nette des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation.

PERSPECTIVES

Au cours des dernières années, la Société a réalisé des progrès considérables dans le cadre de sa stratégie visant à réduire le nombre de ses magasins et son empreinte globale. Les efforts déployés en ce sens se sont avérés nécessaires en raison de l'achalandage moins élevé dans les centres commerciaux ainsi que la montée en flèche du commerce en ligne. Au cours du dernier exercice, la Société a fermé 21 magasins, dont la plupart étaient des magasins-entrepôts. La Société continue de surveiller le rendement des magasins et prévoit fermer dix autres magasins, réduisant la superficie totale qui atteindra environ 703 000 pieds carrés. À l'heure actuelle, la Société estime que son réseau de vente au détail constitué d'environ 129 magasins définissent son nouveau modèle lorsqu'il est combiné à sa stratégie axée sur le commerce en ligne.

Cette étape critique tirant à sa fin, la direction sera mieux outillée pour canaliser son énergie à repositionner la marque, à l'heure où les achats en ligne constituent un axe toujours plus important de la stratégie des détaillants.

INFORMATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport de gestion, notamment la rubrique sur les perspectives commerciales, peut contenir des informations prospectives portant sur la Société ou sur l'environnement dans lequel elle évolue, qui sont fondées sur les attentes, les estimations et les prévisions de la Société. Ces informations ne constituent pas des garanties de rendement futur et comportent des risques et des incertitudes difficiles à prévoir et indépendants de la volonté de la Société. De fait, un certain nombre de facteurs peuvent intervenir et faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante de ceux qui sont exprimés aux présentes, facteurs qui sont également évoqués dans d'autres documents publics de la Société. Donc, les lecteurs sont avisés de ne pas se fier indûment aux informations prospectives. De plus, ces dernières ne font état que de la situation à la date à laquelle elles ont été formulées, et la Société nie toute intention ou obligation de mettre à jour ou de revoir de telles informations à la suite de quelque événement ou circonstance que ce soit, sauf si la loi sur les valeurs mobilières applicable l'exige.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement des prévisions actuelles comprennent notamment : la capacité de la Société à mettre en œuvre avec succès ses initiatives commerciales et la mesure dans laquelle ces initiatives seront aussi fructueuses que prévu; les risques d'illiquidité; les conditions de concurrence dans le secteur dans lequel la Société exerce ses activités; la variation des dépenses de consommation; la conjoncture économique générale et les incertitudes habituelles liées aux affaires; le caractère saisonnier et les conditions météorologiques; les changements dans les relations qu'entretient la Société avec ses fournisseurs; le renouvellement des contrats de location; la sécurité des technologies de l'information et la perte des données sur les clients; les variations des cours de change; les fluctuations des taux d'intérêt et les modifications des lois, règles et règlements applicables à la Société. Rien ne garantit que la Société pourra de nouveau emprunter des montants suffisants pour répondre à ses besoins ou qu'elle pourra le faire à des conditions acceptables, ou que les actionnaires exerçant le contrôle fourniront du financement additionnel. La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur nos résultats.